

REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 19 octobre 2018 à 19h30
à la mairie, en salle du Conseil Municipal

=====

Président : Michel PORRIN

Présents : Mmes et Mrs PORRIN M., GUILLEMOT C., JOLY A., DOSNE P., DEROGNAT N., CHAPUY B.

Absents-excuses : Mme LE SANT K. a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr DOSNE P.,
Mr PASSAQUET C. a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr GUILLEMOT C.

Secrétaire de séance : Mr JOLY Alain

Date de convocation : vendredi 12 octobre 2018

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le Vendredi 19 octobre 2018 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

En préambule, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la démission, pour convenances personnelles, de Madame LEDUC Mauricette en tant que conseillère municipale, en date du 16 octobre 2018.

Après avoir cité ses délégations au sein de 3 des commissions communales en tant que titulaire ou suppléante, il est décidé de ne pas la remplacer.

Ecole de Villereversure :

➤ **avenant n°2 à la convention de participation aux dépenses de fonctionnement**

L'ouverture, à l'école de Villereversure, d'une classe supplémentaire à la rentrée 2018-2019 ayant engendré des dépenses de fonctionnement de 5 255.86 € non budgétées en début d'année par la commune de Villereversure, Monsieur le maire soumet au conseil un projet d'avenant à la convention de participation de la commune de Ramasse aux dépenses de fonctionnement de l'école de Villereversure mentionnant exceptionnellement une participation de 572.65€ par élève au lieu de 540 €.

Après avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité et autorise le maire à signer l'avenant n°2 à cette convention.

➤ **participation financière 2017-2018 pour la commune de Ramasse**

Pour l'année scolaire 2017/2018, 33 enfants de Ramasse étaient scolarisés à l'école de Villereversure. Dans le cadre de la convention, comprenant une participation de la commune de Ramasse aux frais de scolarité et à la cantine, la contribution s'élève à 23 935.36 €.

CA3B compétence eau potable, assainissement collectif et eau pluviale :

Extension des compétences facultatives et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

Monsieur le Maire expose au conseil que le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 17 septembre 2018, a approuvé l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et une modification de ses statuts en raison de :

- la nécessité, dans un souci de cohérence et de bonne gestion, de faire coïncider les dates de transfert des compétences eau potable et assainissement collectif, et donc de changer la date de la prise de compétence relative à l'eau potable au 1^{er} janvier 2019 ;

- la nécessité induite par l'article 3 de la loi du 3 août 2018 d'inscrire la compétence eau pluviale en compétence optionnelle dès 2019, pour pouvoir exercer cette compétence parallèlement à celle de l'assainissement.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les extensions de compétences et la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse comme susmentionné.

Fusion des syndicats intercommunaux d'eau potable Ain Suran Revermont, Bresse Revermont, Moyenne Reyssouze et Saint Amour Coligny

Monsieur le Maire expose au conseil que Monsieur le Préfet, par courrier notifié en date du 25 août 2018, a adressé à la commune un arrêté fixant le projet de périmètre et de statuts d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats intercommunaux d'eau potable Ain Suran Revermont, Bresse Revermont, Moyenne Reyssouze et Saint Amour Coligny.

Il rappelle que cette fusion découle de la Loi NOTRe de 2015 et de la concertation engagée entre ces 4 syndicats, de manière à créer un syndicat comportant des communes sur plusieurs intercommunalités à fiscalités propres, qui pourra perdurer suite au transfert de compétence Eau Potable. Par ailleurs, l'entité créée par cette fusion présentera une cohérence géographique et technique avec les ressources et interconnexions de réseaux liant déjà les services. Il indique que les comités des quatre syndicats intercommunaux ont délibéré favorablement sur les projets de périmètre et de statuts. Le nouveau syndicat sera dénommé « Syndicat d'Eau Potable Bresse Suran Revermont » et son siège sera à Marboz.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la fusion des syndicats, le projet de périmètre et le projet de statuts du futur syndicat.

Aire de jeux : remplacement du couvercle d'un regard d'eau

Monsieur le maire fait part au conseil de la nécessité sécuritaire de remplacer à l'aire de jeux, le couvercle en béton, endommagé, d'un regard d'eau.

Il soumet au conseil le devis de l'entreprise SMS comprenant la fourniture et la pose d'une tôle larmée avec renfort et poignée escamotable en lieu et place du couvercle existant pour un montant de 374.10 € TTC.

Le conseil accepte à l'unanimité et autorise le maire à signer tout document afférent au présent dossier.

Achat de 3 drapeaux français

Monsieur le maire présente au conseil le devis de l'entreprise ADEQUAT pour 3 drapeaux France de moyenne taille qui pourraient être disposés lors des cérémonies civiles.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, d'acheter ces 3 drapeaux pour un montant de 61.58 € TTC et autorise le maire à signer tout document afférent.

Budget et comptabilité de la commune : bilan 2017 de la qualité et analyse financière fiscale

Monsieur le maire présente au conseil 2 documents reçus du comptable de la trésorerie de Bourg-en-Bresse sur la qualité des comptes locaux en 2017. Ces documents font apparaître une bonne gestion.

SIEA :

➤ Modernisation de l'éclairage public

Monsieur le maire fait part au conseil de la nouvelle proposition du SIEA dans le cadre de l'étude globale de l'état des lieux et d'optimisation du coût de l'éclairage public. Il rappelle qu'à la place d'une extinction nocturne totale de l'éclairage public proposé initialement, celui-ci serait réduit, nécessitant le remplacement de 43 luminaires Fluo en LED pour un montant de 37 800 € TTC. Le SIEA apportera une aide financière à ce projet et d'autres organismes seront sollicités.

➤ Extension du réseau chemin de chez Gagnon

Le maire présente également au conseil 2 versions de l'avant projet des travaux d'extension de l'éclairage public comprenant la pose d'un lampadaire à la croisée du chemin de chez Gagnon et du chemin de la Combe Gouty. Deux versions sont étudiées ; une version souterraine pour 10 900 € TTC et une aérienne pour 1 950 € TTC.

Afin de finaliser ces projets, de nouvelles rencontres avec le SIEA seront organisées.

Proposition d'achat de terrain en vue de régulariser une servitude d'écoulement des eaux pluviales dans le quartier des Grand' Cours

Compte tenu du problème récurrent d'évacuation des eaux pluviales sur la Route des Grand' Cours malgré la présence de 2 grilles, monsieur le maire propose au conseil d'acquérir la parcelle B757 de 30m² environ en vue de créer un écoulement gravitaire de surface des eaux pluviales du quartier.

Le conseil municipal décide d'approfondir la faisabilité de ce projet.

Recensement de la population 2019 : recrutement d'un agent recenseur

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le recensement de la population supervisé par l'INSEE aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019 et qu'il y a lieu de créer, pour la période allant de début janvier à mi-février, un emploi d'agent recenseur pour réaliser les opérations du recensement.

Il propose d'établir la rémunération de cet agent sur la base d'un forfait au titre de la mission, des frais de déplacement et de la participation aux journées de formation correspondant au montant de la dotation forfaitaire de recensement attribué à la commune soit 597 €.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Affouage saison 2018-2019

Monsieur le Maire remémore au conseil le montant de la taxe d'affouage (40€) et les conditions d'exploitation de la parcelle 13.

A l'unanimité, le conseil municipal arrête la liste des affouagistes pour la saison 2018-2019 à 7 affouagistes, désigne comme garants des coupes : Mr Frédéric DONIN, Mr Claude GUILLEMOT et Mr Christian PASSAQUET, et autorise le maire à signer tout document afférent au présent dossier.

Cérémonie du 11 novembre

Elle se déroulera à 11h15 devant le monument aux Morts fraîchement rénové. Une lecture de poèmes faite par les enfants de Ramasse est prévue lors de la cérémonie, qui sera suivie d'un vin d'honneur.

Repas de fin d'année et colis des Aînés

Monsieur DOSNE fait part au conseil des établissements retenus par la commission affaires sociales pour le repas des Aînés le dimanche 2 décembre 2018 à 12h00 à la salle polyvalente auquel plus de 60 personnes seront invitées. Il présente le devis d'OT TRAITEUR dont le menu est à 36 € et ceux de GAUDELICES pour les colis de fin d'année distribués au domicile des personnes (16) à 25 € le colis individuel, 45 € le colis pour couple (4) et 25 € le colis pour les aînés en maison de retraite (3).

Le conseil accepte, à l'unanimité, chacune de ces propositions.

Délégations du Maire

- Achat d'une perceuse à fil.
- Achat de 2 présentoirs muraux de documents.
- Achat d'un nouveau percolateur.

Compte-rendus des commissions

- SIEA : AG du 05/10/18 : Les difficultés financières semblent écartées depuis que l'Etat a accepté une enveloppe de 77M€ pour le déploiement à très haut débit (THD). Le SIEA vient de passer le cap des 100 000 prises aux foyers éligibles au THD, 10 ans auront été nécessaires pour atteindre cet objectif. 30 000 prises seront déployées en 2018, l'approvisionnement en fibre optique étant toujours aussi difficile.

Deux marchés de conception et de réalisation ont été attribués, ce qui devrait permettre d'atteindre 287 000 prises en 2021.

Questions diverses

- Chemin de chez Gagnon : les travaux d'extension du réseau d'eau potable sont programmés.
- Projet de centrale photovoltaïque sur l'ancienne carrière de Drom-Ramasse au lieu-dit « sous les bornes » : la demande de permis de construire a été déposée en tenant compte d'une modification du projet quant au périmètre de l'ancienne carrière défini par arrêté préfectoral.
- Rénovation de la toiture de la Chapelle des Conches : le projet respecte les recommandations faites par l'UDAP et le CAUE. L'Etat octroie à la commune une dotation au titre de la DETR de 30%.
- Rappel de l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2017 : l'incinération des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pieds, quelle que soit leur teneur en humidité, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel est interdite. Ces déchets verts doivent être acheminés en déchetterie ou en centre de collecte.

La séance est levée à 22h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 18 décembre 2018 à 19h30